

Comment les interruptions et les aménagements de carrière pèsent sur la retraite des femmes ?



Une femme préparant sa retraite. - © South_agency / iStock

Comment les carrières plus hachées des femmes influencent-elles le montant de la pension ? Quels leviers pour limiter ces effets ? Décryptage avec Valérie Batigne, fondatrice et dirigeante de Sapiendo.

Valérie Batigne, fondatrice présidente de Sapiendo. Après une carrière en tant qu'avocate fiscaliste et managing director dans le secteur bancaire, j'ai fondé Sapiendo Retraite en 2015, animée par la volonté de moderniser la perception de la retraite en France, un domaine souvent mal compris et marqué par une extrême complexité

réglementaire. Mon objectif était de développer des solutions de préparation à la retraite simples et ouvertes au plus grand nombre. Avec mon équipe, nous déployons ainsi un éventail de solutions digitales innovantes : de l'éveil pédagogique aux projections les plus complexes, le tout enrichi par un accompagnement humain attentif. Chez Sapiendo, l'innovation est notre credo, nous combinons diverses disciplines pour dépasser les barrières traditionnelles. Nous portons une vision globale de la retraite, intégrant retraite par répartition, épargne, stratégies fiscales et dimension psychosociale. Notre mission est de mettre cette expertise au service des employeurs, des salariés et de tous les citoyens, pour que la retraite ne soit plus un casse-tête, mais un projet de vie serein et maîtrisé.

L'égalité entre les femmes et les hommes progresse dans le monde du travail... mais des écarts persistent avec des impacts importants sur les droits à la retraite. Moins de trimestres cotisés, des pensions plus faibles, des

départs plus tardifs : les parcours professionnels des femmes , plus fréquemment marqués par des interruptions ou des aménagements de carrière, ont une influence directe sur leurs droits à la retraite. D'ailleurs, les femmes parties à la retraite en 2021 touchent une pension de retraite 31 % inférieure à celle des hommes !

Congé maternité : des interruptions compensées pour la retraite de base et complémentaire

L'arrivée d'un enfant transforme une vie, personnelle comme professionnelle. Heureusement, la maternité permet d'acquérir des droits à la retraite.

Tout d'abord, prenons le congé maternité ou d'adoption. Celui-ci est assimilé à du travail effectif c'est-à-dire que les trimestres acquis dans ce cadre sont considérés comme étant cotisés et sont donc comptabilisés pour un départ anticipé carrière longue.

En pratique, aujourd'hui chaque période de 90 jours de perception d'indemnités journalières permet de valider un trimestre. De plus, les indemnités journalières perçues durant cette période sont considérées comme du revenu